

AVIS PUBLIC



AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE LOCALE
RÉCURRENTÉ RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 110)**

**RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE
RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 111)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), des avis de motion seront donnés en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe locale récurrente relative aux services dispensés par l'arrondissement d'Anjou et d'un règlement visant l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services dispensés par l'arrondissement d'Anjou, pour l'exercice financier de l'année 2015, au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 4 novembre 2014, à 19 h, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 21 octobre 2014.

Louise Goudreault
Directrice, Services administratifs,
Relations avec les citoyens et Greffe
Secrétaire d'arrondissement